



61, Rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France

## **Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion Sociale**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

## Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale

Fondation hospitalière  
403, avenue de la République  
92000 Nanterre

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion Sociale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur l'exécution budgétaire et dans les autres documents sur la situation financière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 3 mai 2024



Yann Semelin  
Associé

# Etats Financiers



**Bilan actif**

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	80 000		80 000	
<b>Total I</b>	<b>80 000</b>		<b>80 000</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500	
Créances				
Autres créances	190 500		190 500	40 530
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	335 501		335 501	356 251
Charges constatés d'avance	140		140	891
<b>Total II</b>	<b>526 641</b>		<b>526 641</b>	<b>397 671</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>606 641</b>		<b>606 641</b>	<b>397 671</b>
			31/12/2023	31/12/2022
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

**Bilan passif**

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	2 325	-2 743
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>7 174</b>	<b>5 069</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>9 499</b>	<b>2 325</b>
Fonds propres consommables	6 000	6 000
<b>Total I</b>	<b>15 499</b>	<b>8 325</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	421 384	202 455
<b>Total II</b>	<b>421 384</b>	<b>202 455</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 163	7 375
Autres dettes	157 595	179 516
<b>Total IV</b>	<b>169 758</b>	<b>186 891</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>606 641</b>	<b>397 671</b>

	31/12/2023	31/12/2022
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	169 758	186 891
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**Compte de résultat**

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	300 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	8 345	200 630
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	107 500	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés	170 738	186 924
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>586 583</b>	<b>387 554</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	30 382	11 347
Aides financières	159 764	178 001
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	389 667	192 867
Autres charges	982	410
<b>Total II</b>	<b>580 795</b>	<b>382 625</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>5 788</b>	<b>4 929</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 386	140
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1 386</b>	<b>140</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 386</b>	<b>140</b>

**Compte de résultat**

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>7 174</b>	<b>5 069</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Total des produits (I+III+V)	587 969	387 694
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	580 795	382 625
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 174</b>	<b>5 069</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Prestations en nature	116 507	103 232
<b>Total</b>	<b>116 507</b>	<b>103 232</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Prestations en nature	116 507	103 232
<b>Total</b>	<b>116 507</b>	<b>103 232</b>

## Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : POUR LA RECHERCHE SUR LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 606 641 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 7 655 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation pour la recherche sur la précarité et l'exclusion sociale concourt au développement de la recherche sur la pauvreté, l'exclusion sociale, la santé mentale, le vieillissement ou le handicap par :

– le financement de programmes de recherche avec une approche multidisciplinaire intégrant les approches cliniques, de santé publique, épidémiologique, médico-économique, sociales, psychologique voire historique ou tout autre domaine sélectionné par la fondation pour leur pertinence sur les questions d'exclusion et de précarité, seule ou en partenariat avec d'autres organismes ;

– le renforcement des connaissances dans le champ de l'exclusion sociale et de la précarité ;

– le renforcement des synergies entre les acteurs publics et privés ;

– la contribution à la formation à la recherche des personnels, tant médicaux que non-médicaux. A cet effet, elle procède notamment :

1. Au développement de la recherche pluridisciplinaire :

– attribution de bourses de recherche doctorales ou post-doctorales dans le domaine de la précarité et de l'exclusion sociale ;

– financement de projets de recherche dont l'IPES serait promoteur ou jugés d'importance par l'IPES en intégrant, à la fois des professionnels de terrain et des chercheurs.

– financement de toute action ayant pour objet la mise en oeuvre d'activité de recherche de la fondation. La fondation peut, dans le respect de son objet, conclure toutes conventions utiles avec toute entité, personne morale ou personne physique, notamment les collectivités publiques, les universités, les organismes de recherche et d'enseignement, les entreprises ou fondations françaises, européennes ou internationales et les associations.

2. Au développement de la formation :

– mise en oeuvre d'actions de formation à destination des personnels médicaux, non médicaux et sociaux;

– développement de formations de recherche ;

– financement de bourses pour permettre aux personnels ou aux étudiants des établissements de santé concernés d'effectuer des séjours tant en France qu'à l'étranger, dans le cadre de formations ou de collaborations à la recherche.

3o.A la valorisation et à la diffusion des connaissances :

– création d'un centre documentaire compilant les études relatives aux populations en situation de précarité et d'exclusion sociale ;

– proposition d'outils harmonisés de recueil d'informations.

4. A une fonction de veille et d'alerte des pouvoirs publics concernant les problématiques nouvelles rencontrées par les populations en situation de précarité et d'exclusion sociale.

5. Au développement des partenariats et des coopérations :

– développement de coopérations ou partenariats avec d'autres acteurs intéressés par l'objet de la fondation, en Ile-de-France et dans un cadre national ou international.

Afin de soutenir son action, la Fondation participe au financement d'équipements et/ou de locaux et/ou de personnels et/ou d'actions concourant à la réalisation de son objet.

## **Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		80 000		80 000
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>		80 000		80 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		80 000		80 000

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 190 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	190 500	190 500	
Charges constatées d'avance	140	140	
<b>Total</b>	<b>190 640</b>	<b>190 640</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	500
<b>Total</b>	<b>500</b>

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-2 743	5 069			2 325
Excédent ou déficit de l'exercice	5 069		7 174	5 069	7 174
<b>Situation nette</b>	<b>2 325</b>		<b>7 174</b>	<b>5 069</b>	<b>9 980</b>
Fonds propres consommables	6 000				6 000
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>8 325</b>	<b>5 069</b>	<b>7 174</b>	<b>5 069</b>	<b>15 499</b>

### Fonds dédiés et fonds reportés

#### Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>97 667,00</b>	<b>290 667,00</b>	<b>74 431,00</b>	-	-	<b>313 903,00</b>	-
ARS Ile de France 2022	97 667,00		74 431,00			23 236,00	
ARS Ile de France 2023		97 667,00				97 667,00	
ARS OCCITANIE 2023		193 000,00				193 000,00	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	<b>104 788,00</b>	<b>99 000,00</b>	<b>96 307,00</b>	-	-	<b>107 481,00</b>	-
Fondation Carrefour 2021-2022	9 588,00		3 107,00			6 481,00	
Fondation Malakoff Humanis Handicap		99 000,00				99 000,00	
Banque des Territoires	95 200,00		93 200,00			2 000,00	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	-			-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>202 455,00</b>	<b>389 667,00</b>	<b>170 738,00</b>	-	-	<b>421 384,00</b>	<b>0</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 169 758 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 163	12 163		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	157 595	157 595		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>169 758</b>	<b>169 758</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 130
<b>Total</b>	<b>11 130</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 040 TTC euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Autres informations

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	116 507	103 232
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>116 507</b>	<b>103 232</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	116 507	103 232
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>116 507</b>	<b>103 232</b>

Il s'agit de dépenses et des salaires pris en charge par le fondateur qui se répartissent ainsi : 116k€ de mise à disposition du personnel.

La Fondation bénéficie de la mise à disposition de locaux du CASH et la Fondation n'est pas en mesure d'évaluer précisément cette contribution en nature.

Pour information, le montant de la contribution 2022 qui avait été maintenu dans les comptes 2022 au niveau de celui de 2021, a finalement été réévalué à 113 433,21 €.